

Acte de M^e Gabriel Gérard
notaire à St Denis

Publication de Société

Suivant acte sous signatures privées, fait en
autant d'exemplaires que de parties à St Denis
(Réunion) le cinq juin 1923 et à Marseille le
12 juillet 1923 enregistré à St Denis le trois
Décembre 1923 f^o 43 C^o 1 pour 234,38^{cm} par
Geslin demeuré annexé à un acte de dépôt
reçu par M^e Gabriel Gérard, notaire à St Denis
le 23 Novembre 1923 enregistré à St Denis le trois
Décembre suivant f^o 43 C^o 5 pour deux francs
50 centimes par Geslin

M. Edouard Macé, négociant demeu-
rant à St Denis a formé avec une commandi-
taire dénommée au dit acte une société en com-
mandite simple dont M. Edouard Macé est le gé-
rant ayant pour objet l'exploitation d'une
maison de commerce à St Denis (Réunion)
faite toutes opérations industrielles et commer-
ciales, généralement quelconques, notamment, de
représentation, commission, achat et vente de tous
produits, tant dans la colonie qu'à l'extérieur,

La raison et la signature sociale sont: Edouard
Macé et C^{ie}

La durée de la société a été fixée à dix années
consécutives qui ont commencé à courir le 1^{er} Dé-
cembre 1923.

Le siège social est fixé à St Denis (Réunion)
Le fonds social est fixé à la somme de 125.000
dont 50.000 francs fournis par M. Macé et 75.000

pour

N. B. - Demander un exemplaire du journal catholique à l'imprimeur, l'agaler par le Maire et le faire enregistrer dans les trois mois de sa date.

par la commanditaire, lesquelles sommes ont été versées, dans la caisse sociale le 1^{er} Décembre 1923.

M. Edouard Maie, a seul la gestion et la signature de la société, il ne pourra faire usage de cette signature que pour les affaires de la société.

Le décès de la commanditaire n'apportera aucun changement à la société qui continuera avec ses héritiers ou représentants, comme avec elle-même, ceux-ci devront se faire représenter par un seul mandataire.

En cas de décès de M. Edouard Maie au cours de la société, M. Camille Maie son fils lui succédera de plein droit en sa qualité de gérant.

Deux expéditions du dit acte de société ont été déposées le cinq Décembre 1923, l'une à la justice de Paix de St Denis et l'autre au greffe du Tribunal de Première Instance de St Denis, tenant lieu de tribunal de commerce —